

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 04.04.2014

Sous la présidence de M. LAURENT Paul, Maire, il est procédé à l'installation du Conseil Municipal.

Ont obtenu par nombre décroissant de voix :

- M. THOMAS Frédéric	338
- M. FAVRIN Michel	290
- M. MASSONNAT Lucien	288
- M. MILLET Alain	275
- M. EICHENLAUB Jean Christophe	274
- M. GILI Christophe	273
- M. HUYNH Antoine	271
- Mme COLOMBANI Maria	269
- Mme APPELL Clarence	266
- M. MASSONNAT Christian	265
- M. CHESNAIS Louis	260
- Mme AUSSE DAT Chantal	259
- M. PERRIN Damien	257
- M. COLICCI Robert	256
- M. MARIN Eric	253

Le Conseil Municipal étant installé, M. LAURENT Paul donne la présidence à Mme AUSSE DAT Chantal (membre la plus âgée).

Election du Maire :

Ont obtenu :

- M. EICHENLAUB Jean Christophe : 11 voix
- M. HUYNH Antoine (non candidat) : 3 voix
- bulletin nul : 1

M. EICHENLAUB Jean Christophe a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints : M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L 2122-2, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse dépassé 30% de l'effectif légal. Il propose de fixer ce nombre à quatre. Le Conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire qui fixe le nombre d'adjoints à quatre.

Election du 1^{er} adjoint :

Nombre de votants : 15
Suffrages exprimés : 13
Nombre de suffrages obtenus :
- M. COLICCI Robert : 13 voix

M. COLICCI Robert a été proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} adjoint :

Nombre de votants : 15
Suffrages exprimés : 14
Nombre de suffrages obtenus :
- M. MASSONNAT Lucien : 14 voix

M. MASSONNAT Lucien a été proclamé 2^{ème} adjoint et immédiatement installé.

Election du 3^{ème} adjoint :

Nombre de votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Nombre de suffrages obtenus :
- M. THOMAS Frédéric : 15 voix

Election du 4^{ème} adjoint :

Nombre de votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Nombre de suffrages obtenus :
- Mme APPELL Clarence : 15 voix

Désignation des conseillers communautaires :

M. le Maire informe le Conseil municipal que les communes de plus de 1000 habitants doivent obligatoirement délibérer sur la désignation de deux délégués communautaires à la CALB, dans l'ordre du tableau, lors de l'installation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne donc :

- M. EICHENLAUB Jean Christophe, Maire
- M. COLICCI Robert, 1^{er} adjoint

Désignation des divers délégués :

M. le Maire propose au Conseil municipal de désigner, à la demande de diverses structures, les délégués appelés à représenter la commune.

Sont donc désignés aux structures suivantes :

- Association cantonale enfance et jeunesse :
 - o M. THOMAS Frédéric, titulaire
 - o M. MILLET Alain, suppléant
- PNR des Bauges :

- Mme COLOMBANI Maria, titulaire
- M. CHESNAIS Louis, suppléant

- Métropole Savoie :
 - M. MASSONNAT Lucien

- SISCA :
 - Mme AUSSEDAT Chantal, titulaire
 - M. COLICCI Robert, titulaire
 - M. HUYNH Antoine, suppléant

- Comité National d'Action sociale :
 - M. HUYNH Antoine

- Un conseiller défense :
 - M. EICHENLAUB Jean Christophe, le Maire

- Communes forestières :
 - M. FAVRIN Michel
 - M. MARIN Eric

- Savoie Grand Revard :
 - M. EICHENLAUB Jean Christophe, le Maire

- Syndicat Départemental d'Electricité : Robert COLICCI

